CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 05 octobre 2020 à 19h00 par conférence téléphonique conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et ce, dû au COVID-19, tenue au bureau municipal situé au 151 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENTE : MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-03**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 septembre 2020 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de quatre-vingt-dix-sept-mille-huit-cent-soixante-huit-dollars et vingt-cinq-dollars (97,868.25$) de déboursés et de huit-mille-neuf-cent-trente-et-un-dollars et soixante-cents (8,931.60$) de salaires;

° QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-six-mille-sept-cent-quatre-vingt-dix-neuf-dollars et quatre-vingt-cinq-cents (106,799.85$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-04**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DE SOUMISSION-PROJET :#53-2-08023-20-02-PROJET : PAVAGE ET CORRECTION DE PROFIL**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres sur le SEAO a été lancé par la résolution numéro 2020-07-05 pour des travaux de pavage et correction de profil;

CONSIDÉRANT QU’aucune soumission n’a été reçue, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture de soumission du 30 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° DE prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture de soumission pour le projet numéro : # 53-2-08023-20-02 pour les travaux de pavage et correction de profil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-05**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DE SOUMISSION-ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres de gré à gré a été lancé par la résolution numéro 2020-02-05 pour la préparation d’un rapport d’analyse de la vulnérabilité de la source d’alimentation en eau potable de la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QU’une (1) seule soumission a été reçue et conforme, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture de soumission du 30 septembre 2020;

° Akifer Génie-conseil : 17,600.00$ taxes en sus

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° De prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture de soumission pour l’analyse de la vulnérabilité de la source d’alimentation en eau potable de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-06**

**ADJUDICATION DE CONTRAT-ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ-AKIFER GÉNIE-CONSEIL**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres de gré à gré a été lancé par la résolution numéro 2020-02-05 pour la préparation d’un rapport d’analyse de la vulnérabilité de la source d’alimentation en eau potable de la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QU’une (1) seule soumission a été reçue et conforme, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture de soumission du 30 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° D’adjuger en faveur de Ekifer Génie-conseil, la soumission pour la préparation d’un rapport d’analyse de la vulnérabilité de la source d’alimentation en eau potable de la Municipalité de Sainte-Félicité au montant de dix-sept-mille-six-cents-dollars (17,600.00$) taxes en sus;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties ainsi que la soumission d’Ekifer Groupe-conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-07**

**APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION DE L’ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DE LA MATANIE-SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a organisé le Service régional de sécurité incendie (SRSI) en vertu d’une entente de délégation de compétence à durée déterminée de 15 ans se terminant le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l’intention manifestée par résolution des municipalités locales intéressées de demeurer au sein du Service régional de sécurité incendie organisé par la MRC de La Matanie dans le cadre d’une entente intermunicipale lui délégant la compétence conclue le 27 octobre 2005 et modifiée le 18 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Les Méchins, Grosses-Roches, Saint-Adelme, Saint-Jean-de-Cherbourg, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Baie-des-Sables et le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour sont actuellement parties de l’entente régionale pour la desserte de leur territoire respectif et ont manifesté l’intérêt de poursuivre avec le SRSI;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Paule et de Saint-Léandre ont pris la décision de se retirer du SRSI après le 31 décembre 2020 et qu’en vertu de la clause du partage de l’actif et du passif, il y aura lieu de conclure une entente de départ avec ces municipalités;

CONSIDÉRANT QUE pour donner effet à cette volonté des municipalités locales, la directrice générale de la MRC de La Matanie a préparé en collaboration avec les représentants des municipalités visée un projet de modification de l’entente devant se terminer le 31 décembre 2020, dont copie est déposée aux membres du Conseil de la municipalité laquelle vise notamment, à reporter son échéance au 31 décembre 2023, modifier la clause de répartition des dépenses et prévoir le partage de l’actif net en lien avec départ de deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales parties à l’entente doivent l’approuver et désigner par résolution les personnes autorisées à procéder à la signature;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a approuvé ledit projet de modification lors de la séance extraordinaire du 30 septembre 2020 et autorisé la signature par les représentants de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve l’entente du 30 septembre 2020 modifiant l’entente intermunicipale relative à l’organisation d’un service régional de sécurité incendie conclue le 27 octobre 2005 et modifiée le 18 mai 2011;

° QUE le maire Monsieur Andrew Turcotte, et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé, soient autorisés à signer ladite entente intermunicipale de modification;

° QUE la présente résolution soit transmise à la MRC et aux municipalités parties à l’entente.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-08**

**DEMANDE DE DÉNEIGEMENT- ROUTE DU 3E RANG LABRIE-MADAME ET MONSIEUR DI TOMASO**

CONSIDÉRANT la demande formulée du 04 octobre 2020 de Madame et Monsieur Di Tomaso afin que la Municipalité de Sainte-Félicité effectue le déneigement de la Route du 3e rang Labrie en assumant les frais applicables par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des arguments énumérés dans la demande par les demandeurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe Madame et Monsieur Di Tomaso que la municipalité ne fera pas le déneigement de la Route du 3e Rang Labrie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-09**

**DEMANDE D’ANNEXION AU RÉSEAU D’AQUEDUC-MONSIEUR GERVAIS CHAREST**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance d’une demande d’annexion au réseau d’aqueduc de la future résidence de Monsieur Gervais Charest formulée le 24 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe Monsieur Gervais Charest que pour la demande d’annexion au réseau d’aqueduc, la municipalité doit mandater la Fédération Québécoise des municipalités pour la préparation de plans et devis pour le prolongement du réseau d’aqueduc dans ce secteur du Boulevard Perron Est

° QUE dès la réception des plans et devis, la municipalité demandera au propriétaire avant d’autoriser l’annexion au réseau d’aqueduc de fournir la confirmation d’une demande de permis de construction et le propriétaire devra s’engager à construire dans le délai précisé dans le permis de construction.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-10**

**DEMANDE D’ANNEXION AU RÉSEAU D’AQUEDUC-MADAME LUTGARDE ARSENAULT**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance d’une demande d’annexion au réseau d’aqueduc de la résidence de Madame Lutgarde Arsenault formulée en date du 24 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est localisée en dehors du périmètre urbain et localisée sur le Boulevard Perron Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe Madame Lutgarde Arsenault que pour la demande d’annexion au réseau d’aqueduc, la municipalité doit mandater la Fédération Québécoise des municipalités pour la préparation des plans et devis pour le prolongement du réseau d’aqueduc dans ce secteur;

° QUE dès la réception des plans et devis, la municipalité avisera Madame Arsenault de sa décision étant donné que la résidence est localisée en dehors du périmètre urbain.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-11**

**ADJUDICATION DE MANDAT- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)-PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS-PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D’AQUEDUC-SECTEUR EST DU BOULEVARD PERRON**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a reçues deux (2) demandes d’annexion au réseau d’aqueduc dans le secteur est du Boulevard Perron;

CONSIDÉRANT QU’avant de prendre une décision, la municipalité désire faire préparer des plans et devis pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité adjuge le mandat à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour la préparation des plans et devis pour le projet de prolongement du réseau d’aqueduc dans le secteur est du Boulevard Perron;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-12**

**DEMANDE DE LOCATION D’UN ESPACE DE TERRAIN SUR LE(S) LOT(S) 3168848 ET/OU 3168849 POUR L’INSTALLATION D’UNE TOUR AUTOPORTANTE DE TÉLÉCOMMUNICATION-TÉLÉCOMMUNCATIONS DE L’EST**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance d’une demande de location d’un espace de terrain sur le(s) lot(s) 3168848 et/ou 3168849 pour l’installation d’une tour autoportante de télécommunication formulée par Télécommunications de l’Est;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des documents du projet soumis et du bail proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe Télécommunications de l’Est de son accord avec le projet proposé conditionnel à ce que le demandeur s’engage :

- à obtenir les permis et autorisations requis selon les règlements et normes en vigueur;

-à clôturer sécuritairement et selon la règlementation en vigueur, l’espace de terrain projeté.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-13**

**DEMANDE D’INSTALLATION DE LAMPADAIRES-RUE BÉLANGER-MADAME ANTOINETTE VILLANO**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance d’une demande formulée en date du 15 septembre 2020 de Madame Antoinette Villano d’installation de lampadaires sur la rue Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe Madame Antoinette Villano que sa demande sera prise en considération lors de la préparation du budget 2021 pour l’installation de deux (2) lampadaires sur la rue Bélanger.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-14**

**DÉPÔT-RÈGLEMENT SUR L’ENCADREMENT D’ACTIVITÉS EN FONCTION DE LEUR IMPACT SUR L’ENVIRONNEMENT (REAFIE)-LETTRE DU MINISTRE DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES MONSIEUR BENOIT CHARETTE**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 03 septembre 2020, Monsieur Benoit Charette, Ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatique nous transmettant les informations concernant le Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (REAFIE) et qui entrera en vigueur progressivement à compter du 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° DE prendre acte de fait du dépôt du Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (REAFIE).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-15**

**ENGAGEMENT-1ER CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT-SAISON HIVERNALE 2020-2021-MONSIEUR DENIS SAVARD**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Denis Savard avec description de tâches et de salaire comme premier (1er) chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° D’autoriser l’engagement de Monsieur Denis Savard comme premier (1er) chauffeur des véhicules de déneigement de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2020-2021 aux conditions décrites dans le contrat approuvé par le Conseil municipal;

3° D’autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer le contrat d’engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-16**

**ENGAGEMENT-2E CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT-SAISON HIVERNALE 2020-2021-MONSIEUR RÉAL BOUCHARD**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Réal Bouchard avec description de tâches et de salaire comme deuxième (2e) chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° D’autoriser l’engagement de Monsieur Réal Bouchard comme deuxième (2e) chauffeur des véhicules de déneigement de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2020-2021 aux conditions décrites dans le contrat approuvé par le Conseil municipal;

3° D’autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer le contrat d’engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-17**

**ENGAGEMENT-3E CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT-SAISON HIVERNALE 2020-2021-MONSIEUR GINO SAVARD**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Gino Savard avec description de tâches et de salaire comme troisième (3e) chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° D’autoriser l’engagement de Monsieur Gino Savard comme troisième (3e) chauffeur des véhicules de déneigement de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2020-2021 aux conditions décrites dans le contrat approuvé par le Conseil municipal;

3° D’autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer le contrat d’engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-18**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 05 octobre 2020, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 20h36.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ANDREW TURCOTTE YVES CHASSÉ, GMA

MAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER